



### 1. DÉNOMINATION DE PROFESSION

5 0213 16 08 Fotográfus (Kreatív fotográfus szakmairány)

### 2. TRADUCTION DE LA DÉNOMINATION DE PROFESSION

Photographe (professionnel photographe créatif)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNÉE A TITRE D'INFORMATION)

### 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

- Négocie avec le client de ses attentes, des exigences relatives à l'enregistrement photo ou vidéo, des fins auxquelles ils seront utilisés;
- Élabore des plans numériques sur la base des exigences du client. Se met d'accord avec le client et conclut un contrat;
- Il/elle utilise son appareil photo, son objectif et les accessoires de manière professionnelle.;
- Ajuste et compose le cadrage, règle l'exposition;
- Synchronise correctement son appareil photo avec une source de lumière flash dans son travail en studio;
- Prend des séries créatives de portraits, famille, enfants, mariages, photographies de mode avec son appareil photo;
- Crée une atmosphère pour ses photos d'objets, de publicités et de natures mortes en utilisant des sources de lumière;
- Utilise des arrière-plans artificiels, des outils de dérailleur;
- Utilise sciemment des caractéristiques environnementales de la scène extérieure dans la composition de l'image;
- Réalise des reproductions de photographies, de peintures, de graphiques;
- Affiche, imprime et met en laboratoire ses enregistrements;
- Édite et crée d'albums et de livres photo sur demande;
- Assure la liaison avec les professionnels des métiers partenaires.

### 4. LES MÉTIERS QUE LE TITULAIRE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT PEUT EXERCER

3713 Photographe professionnel(le)

#### (\* ) Note explicative:

<sup>1</sup> En langue originale. | <sup>2</sup> La traduction indicative de la dénomination. | <sup>3</sup> A remplir si nécessaire. Le supplément au certificat fournit des informations supplémentaires sur la qualification et n'a pas de statut juridique en tant que tel. Le format se base sur la décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision no 2241/2004/CE.

©Union Européenne, 2002-2020 | europass.cedefop.europa.eu ©

## 5. RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU DIPLÔME

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le supplément au certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du supplément au certificat</b></p> <p>Ministère de la Culture et de l'Innovation</p>																				
<p><b>Niveau du supplément au certificat (national ou international)</b></p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 5</p> <p>Niveau du CEC: 5</p> <p>N° DKK: 6</p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p> <p>L'admission à l'examen sectoriel de base est ouverte aux personnes ayant accompli avec succès les années de scolarité requises ou aux personnes dont les connaissances préalablement acquises et déjà reconnues remplissent les exigences de l'examen sectoriel de base. L'admission à l'examen professionnel est subordonnée à l'accomplissement avec succès de toutes les années de scolarité requises et de la période ininterrompue de stage professionnel. Si l'élève est tenu de passer un examen sectoriel de base, celui-ci est pris en compte avec la pondération suivante: L'examen de base sectoriel est pondéré dans le résultat de l'examen professionnel avec la pondération suivante : Examen de base sectoriel : 10%, Examen professionnel : 90%</p>																				
<p><b>Mention de série du supplément au certificat: CXK A</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du supplément au certificat: 2024.07.09</b></p>	<p><b>La dénomination des matières théorétiques et pratiques de l'examen de base sectoriel et de l'examen professionnel, ainsi que leur évaluation sur la base d'une échelle à cinq points</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2"><b>Examen de base sectoriel:</b> Accompli par la reconnaissance des acquis</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Examen professionnel</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>central interactif</b></td> </tr> <tr> <td style="width: 80%;">Compétences professionnelles de Photographe (photographe créatif)</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>tâche de projet</b></td> </tr> <tr> <td>Mission de projet de photographe (photographe créatif)</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat de l'examen professionnel en pourcentages</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">100%</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat de l'examen professionnel en notes</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </table>	<b>Examen de base sectoriel:</b> Accompli par la reconnaissance des acquis		<b>Examen professionnel</b>		<b>central interactif</b>		Compétences professionnelles de Photographe (photographe créatif)	5	<b>tâche de projet</b>		Mission de projet de photographe (photographe créatif)	5	Résultat de l'examen professionnel en pourcentages			100%	Résultat de l'examen professionnel en notes			5
<b>Examen de base sectoriel:</b> Accompli par la reconnaissance des acquis																					
<b>Examen professionnel</b>																					
<b>central interactif</b>																					
Compétences professionnelles de Photographe (photographe créatif)	5																				
<b>tâche de projet</b>																					
Mission de projet de photographe (photographe créatif)	5																				
Résultat de l'examen professionnel en pourcentages																					
	100%																				
Résultat de l'examen professionnel en notes																					
	5																				
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>À l'enseignement supérieur</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>																				
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p> <p>L'admission à l'examen professionnel est subordonnée à la préparation d'un portefeuille</p>																					
<p><b>Base légale</b></p> <p>Décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels, Décret gouvernemental 319/2020 (VII. 1.) modifiant le décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels, Décret gouvernemental N° 95/2021. (II. 27.) relatif à la modification de certain décrets liés à la formation professionnelle et l'enseignement pour adultes, Loi LXXX de 2019 sur l'enseignement et la formation professionnels, Décret gouvernemental N° 292/2023 (VII. 6.) sur les modifications des décrets gouvernementaux résultant de l'évaluation ex-post de l'impact de la restructuration de l'enseignement et de la formation professionnels.</p>																					

## 6. LES MOYENS OFFICIELLEMENT RECONNUS D'OBTENIR UN DIPLÔME

Description de la formation sectorielle initiale, de l'enseignement théorique et de la formation pratique professionnelle	Répartition du nombre total d'heures du programme
---	---

Durée totale de la formation	2088 heures
------------------------------	-------------

**Niveau d'entrée requis:**

- Voie d'accès à la formation : achèvement du cycle de scolarité primaire
- Examen médical d'aptitude par un médecin du travail : obligatoire

**Plus d'informations:**

**MATIÈRE PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

	HORAIRE
Conception et exécution	12 heures
Logiciels de conception visuelle	12 heures
Matériel photographique	12 heures
Technique photographique	12 heures
Application photo	12 heures
Traitement d'images photographiques	12 heures
Connaissances en marketing et en droit	12 heures

**MATIÈRE THÉORÉTIQUE PROFESSIONNELLE**

	HORAIRE
Connaissance du marché du travail	12 heures
Langue étrangère professionnelle	12 heures
Conception et exécution	12 heures
Connaissance de base de la conception visuelle	12 heures
Matériel photographique	12 heures
Technique photographique	12 heures
Analyse d'images	12 heures
Connaissances en marketing et en droit	12 heures

Stage professionnel continu 160 heures

Au Total 340 heures

Renseignements sur les Exigences de Formation et d'Obtention de diplôme de fin d'études et sur les Projets de programme : <https://ikk.hu>

Le présent supplément au diplôme a été élaboré conformément au décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) relatif à l'application de la loi sur la formation professionnelle.

**Centre national de référence : Service nationale pour la formation professionnelle et l'éducation des adultes : <https://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2024.07.09	<b>CACHET</b>
--	---------------